

VERS UN NOUVEAU
PLAN D'ACTION
GOUVERNEMENTAL
EN MATIÈRE DE
VIOLENCE CONJUGALE

GABARIT DE MÉMOIRE

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
Organisation	Pour les droits des femmes du Québec (PDF Québec)
Nom	Céline Laplante, Diane Guilbault, Michèle Sirois et Danielle Bellange
Fonction	
Courriel	pourlesdroitsdesfemmes@pdfquebec.org
Date	23 avril 2018

VERS UN NOUVEAU
PLAN D'ACTION
GOUVERNEMENTAL
EN MATIÈRE DE
VIOLENCE CONJUGALE

GABARIT DE MÉMOIRE

INSTRUCTIONS

Dans le cadre de la consultation *Vers un nouveau plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale*, le gouvernement du Québec désire connaître votre avis sur :

1. les mesures mises en œuvre qui doivent être consolidées;
2. les enjeux sur lesquels le prochain plan d'action en matière de violence conjugale devrait porter particulièrement;
3. les solutions novatrices qui pourraient inspirer les actions à mettre en œuvre en réponse à ces enjeux.

Il n'est pas obligatoire de répondre aux questions de tous les thèmes et sous-thèmes du présent document.

Veuillez nous faire part de vos principales recommandations à l'endroit prévu au début du document.

Il est important d'indiquer le nom de votre organisation et vos renseignements d'identité (nom, fonction et courriel) à l'endroit prévu à cet effet.

Nous vous prions d'envoyer votre mémoire d'ici le 13 avril 2018 à l'adresse courriel suivante : ConsultationsVC@education.gouv.qc.ca.

MÉMOIRE

Liste des principales recommandations

Veillez indiquer ici vos principales recommandations concernant les enjeux sur lesquels le prochain plan d'action devrait s'attarder particulièrement et suggérer des solutions novatrices qui pourraient inspirer les actions à mettre en œuvre en réponse à ces enjeux.

-

EN MATIÈRE DE PRÉVENTION, DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION

Promotion des rapports amoureux exempts de violence

» Outre le milieu scolaire, quels autres milieux sont propices à la promotion des rapports amoureux exempts de violence chez les jeunes? Quels moyens sont à privilégier?

Il est complètement erroné de parler de « promotion de rapports amoureux exempts de violence ». La présence de violences masculines envers des femmes, y compris dans les rapports conjugaux, n'est pas liée au rapport amoureux, mais elle est bien plus liée au rapport à la domination, à la supériorité et au pouvoir.

Pour prévenir et sensibiliser il faut d'abord identifier la réalité concrète de cette domination masculine physique et psychologique qui humilie, exploite, abuse, frappe, insulte, viole et tue... Dans le même temps, il faut rappeler la Loi face à ces abus de masculinité, parfois valorisés comme virils.

L'accès facilité à la pornographie via Internet nourrit une vision totalement malsaine des rapports sexuels, qui incluent de la violence, de la souffrance et banalisent des pratiques préjudiciables aux femmes. De vrais cours d'éducation sexuelle doivent être offerts dans les écoles, à partir de matériel scientifique (et non pas préparé par des groupes militants qui ont leurs propres agendas) afin d'ouvrir les jeunes à des discussions saines sur la sexualité.

Face à la violence, il y a le Droit : appliquer la loi, mais aussi, le droit de partir (même avec ses enfants mineurs), d'établir des certificats médicaux, de déposer plainte et/ou de consigner les faits auprès des autorités policières, de rassembler des témoignages. La violence conjugale, comme toute violence doit être réprimée par la Loi. Il s'agit de prévenir la destruction des personnalités des femmes, les blessures physiques et psychologiques souvent permanentes pour la vie, ou encore plus, les meurtres, les assassinats.

- » Quels seraient les moyens les plus efficaces à utiliser pour promouvoir auprès des parents les relations amoureuses exemptes de violence?

Il faut répéter que là où il y a de la violence, il n'y a pas de rapports amoureux. Les parents doivent le répéter à leurs enfants et le mettre en pratique dans leur vie.

- » Au sein de la population adulte, notamment chez les jeunes adultes, quels sont les moyens à mettre en œuvre pour renforcer la promotion des rapports amoureux exemptes de violence?

Par l'Éducation et la formation à la violence conjugale. Il faut sensibiliser les jeunes adultes et les informer sur les défis de la vie amoureuse.

Les médias devraient être sensibilisés à l'importance des messages qu'ils livrent par leurs choix de sujets ou d'exemples. Pourquoi mettre de l'avant des personnes qui font preuve de rudesse, voire de violence dans les rapports avec leurs conjointes? D'une part ce n'est pas d'intérêt public- évidemment, nous ne parlons pas des élu-es- mais d'autre part, il y a des exemples beaucoup plus intéressants qui peuvent mieux témoigner des avancées de notre société.

- » Comment favoriser la pleine participation des garçons et des hommes à la promotion des rapports amoureux exemptes de violence?

Par l'exemple et la promotion de comportements respectueux et équitables.

Commençons par les adultes et il existe des associations qui le font déjà, comme Men against violence against women <http://mavaw.org/>. On peut s'en inspirer.

Il faut également faire connaître les droits humains et les lois qui régissent la société.

Promotion des rapports amoureux exempts de violence (suite)

- » Est-ce que des initiatives du Québec ou d'ailleurs pourraient être multipliées à l'égard de la promotion des rapports amoureux exempts de violence, sains et égalitaires?

Inviter dans les écoles des jeunes adultes qui témoigneraient de leur vécu, soit pour s'être sortis d'une situation de violence, ou soit comme modèles parce que pratiquant l'affirmation de soi et la négociation avec le partenaire amoureux..

- » Quels moyens doit-on mettre en place pour contrer la banalisation de la violence?

Changer le discours ambiant actuel qui banalise la violence

Prendre la violence au sérieux et écouter réellement et honnêtement les femmes et les filles

Mettre sur pied des campagnes de sensibilisation dans les médias et les écoles avec des vedettes connues des jeunes . Également porter une attention toute particulière à la situation des filles et des femmes immigrantes qui doivent affronter des pressions familiales et sociales et sensibiliser les intervenant-es pour ne pas étiqueter sous le vocable «coutume» ce qui serait inacceptable pour des filles et des femmes nées au Québec.

Sensibilisation

- » La violence conjugale est-elle encore tolérée au sein de la société québécoise? Si oui, de quelle façon cette tolérance sociale se manifeste-t-elle et par quels moyens de sensibilisation peut-on la contrer?

Oui, elle est encore tolérée et même tolérée par la banalisation genre «ce n'est pas grave» ou «c'est un problème de santé mentale». Quand les médias nous parlent de drame passionnel, ils nous disent, implicitement, que le gars «n'en pouvait plus d'amour» et que sa souffrance doit être mise au premier plan avant de juger le comportement lui-même. Le bris de confiance avec la police et la justice viennent de cette tolérance.

Il faut être vigilant pour que les femmes immigrantes, notamment celles qui sont arrivées dans le cadre d'un regroupement familial, ne soient pas livrées au contrôle et au pouvoir du mari ou du père. Elles peuvent difficilement porter plainte sous peine d'être retournées dans leur pays d'origine et, par la suite, être rejetées par leur propre famille. Il faut contrer cette situation en informant les femmes dans leur langue et en les rejoignant par des réseaux de femmes qui sont implantés dans leur quartier ou leur groupe social.

- » Quels aspects de la violence conjugale et amoureuse semblent moins connus de la population ou font toujours l'objet de mythes ou de tabous? Quels sont ceux qui méritent une attention prioritaire aux fins de sensibilisation? Pourquoi?

Les menaces et le contrôle par la violence économique et financière, la domination du conjoint et la surveillance des allées et venues de la femme; la soumission à la volonté de l'Autre; la peur de dénoncer; le rejet et l'opprobre de la famille et de la «communauté» dans certains cas, quand il y a dénonciation; l'isolement et la détresse des femmes méritent une attention particulière pour que les femmes soient plus et mieux informées quant à leurs droits.

Quand les médias nous parlent de crimes reliés à la violence conjugale ou aux agressions sexuelles, ils s'empressent de dire la «présumée victime» , laissant entendre que la victime ment peut-être. La présomption est une caractéristique qui accompagne la reconnaissance de la culpabilité. Un accusé est présumé innocent jusqu'à preuve du contraire. Quant à la victime, le mot exact pour la nommer est «plaignante». Un cours minimum de droit devrait être donné aux apprentis journalistes

- » Certains groupes de la population, par exemple les personnes immigrantes ou de minorités ethnoculturelles, LGBT, âgées ou handicapées, vivent-elles des enjeux propres en termes de sensibilisation? Quels sont ces groupes et ces enjeux? Quelles approches ou pratiques permettraient de mieux en tenir compte?

Ici on parle de violence conjugale, de violence contre les femmes. Il y a certaines femmes qui sont plus vulnérables comme les femmes handicapées, les femmes qui ne parlent pas la langue d'ici, les femmes qui viennent d'arriver au pays, les femmes autochtones, les femmes âgées en couple ou seules qui vivent des abus sexuels, de la maltraitance et des viols.. Les violences qui interviennent entre conjoints de même sexe ne s'inscrivent pas dans la même dynamique et devraient être traitées par une autre organisation que le Secrétariat à la condition féminine.

Pour rejoindre ces groupes qui vivent souvent de l'isolement et des situations particulières, il faut des ressources appropriées comme des services d'accueil, d'interprètes, des maisons d'hébergement et des centres de femmes suffisamment financés pour qu'ils puissent offrir des services adaptés à ces situations. Il faut des lignes d'écoute téléphonique dédiées pour un maximum de soutien et de référence.

Il faudrait que chaque nouvelle arrivante reçoive un petit dépliant dans sa langue expliquant ses droits et les ressources de la ville. Et il faudrait que le mari reçoive un petit dépliant dans sa langue aussi, lui rappelant que la violence conjugale est considérée comme criminelle au pays. Il faut que les intervenants cessent de moduler leur aide en fonction de l'origine ethnique de la femme car pour toutes les femmes méritent l'aide que la société peut leur donner en cas de violence conjugale. Aucune femme, quelle que soit sa culture, n'a à supporter la violence.».

Diffusion de l'information

- » En matière d'information, quels aspects de la violence conjugale et amoureuse parmi les suivants semblent moins connus des victimes, des témoins ou des auteurs de celle-ci?

- Les différentes manifestations de la violence conjugale et amoureuse;
- La différence entre la violence conjugale et d'autres types de violence entre partenaires intimes;
- Les impacts de la violence conjugale en période périnatale;
- Les impacts de l'exposition des enfants à la violence conjugale;
- Les droits des victimes;
- Le processus judiciaire;
- Les ressources disponibles pour les victimes (maisons d'hébergement, centres d'aide aux victimes d'actes criminels [CAVAC], lignes d'écoute, services offerts dans les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux [CIUSSS] et les centres intégrés de santé et de services sociaux [CISSS], etc.) et pour les auteurs d'actes de violence;
- Autres aspects.

Tout cela reste nébuleux pour la plupart des gens Et SVP, éviter de parler de relations amoureuses avec le mot violence. Vous ne faites qu'entériner une vision patriarcale des rapports amoureux dans lesquels la violence peut avoir une place.

- » Parmi ces différents aspects, lesquels méritent d'être mieux connus prioritairement et pourquoi?

Tous

- » Certains groupes de la population, par exemple les personnes immigrantes ou de minorités ethnoculturelles, LGBT, âgées, handicapées ou de langue anglaise, vivent-elles des enjeux propres en termes d'accès à l'information dont ils ont besoin? Quels sont ces groupes et ces enjeux? Quelles approches ou pratiques permettraient de mieux en tenir compte?

Ici on parle de violence conjugale, de violence contre les femmes. Il y a certaines femmes qui sont plus vulnérables comme les femmes handicapées, les femmes qui ne parlent pas la langue d'ici, les femmes qui viennent d'arriver au pays ou les femmes autochtones.

Les violences qui interviennent entre conjoints de même sexe ne s'inscrivent pas dans la même dynamique et devraient être traitées par une autre organisation que le Secrétariat à la condition féminine.

Pour rejoindre ces gens, il faut des ressources appropriées comme des services d'interprètes, des maisons d'hébergement suffisamment financées pour qu'elles puissent offrir des services adaptés à ces situations.

Il faudrait que chaque nouvelle arrivante reçoive un petit dépliant dans sa langue lui expliquant ses droits et les ressources de la ville. Et il faudrait que le mari reçoive un petit dépliant dans sa langue aussi, lui rappelant qu'au Québec, la violence conjugale est considérée comme UN CRIME.

EN MATIÈRE DE DÉPISTAGE ET D'INTERVENTION PSYCHOSOCIALE

DÉPISTAGE DE LA VIOLENCE CONJUGALE

- » Compte tenu de la prévalence de la violence conjugale chez les jeunes couples, les personnes intervenant auprès de ce groupe de la population (en milieu scolaire ou dans d'autres contextes) devraient-elles être davantage impliquées sur le plan du dépistage et de l'intervention? Si oui, de quelle manière?

Pour avoir des suites positives aux campagnes de prévention et de sensibilisation à cette problématique extrêmement courante, des engagements de formation auprès des professionnels DE PREMIÈRE LIGNE en lien de première ligne avec les victimes sont absolument fondamentaux. Le personnel médical, médecins et infirmières, les policiers, les avocats, les juges, les enseignants, les éducatrices, etc. doivent être au fait sur les comportements et les symptômes cachés de l'isolement, de la honte, et des coups que vivent les femmes et soient sensibilisés aux répercussions sur les enfants. La perception réelle enseignée aux différentes professions peut créer l'ouverture et rendre visible les signaux de cette catastrophe humanitaire cachée, dont il faut parler pour entendre la vérité des victimes.

- » Le dépistage de l'exposition des enfants à la violence conjugale pourrait-il être amélioré? Si oui, par quels moyens concrets?

oui, cela nécessite des améliorations, les enfants pourraient s'exprimer par le biais d'une histoire, d'un dessin, ou à l'occasion d'une pièce de théâtre itinérante dans les écoles.

- » Les milieux de travail, les syndicats et les employeurs ont-ils un rôle à jouer en matière de dépistage et d'identification précoce de la violence conjugale? Si oui, lequel?

oui, notamment en refusant d'être complices par leur silence.

- » Le dépistage et l'évaluation de la violence conjugale postséparation pourraient-ils être améliorés? Si oui, dans quels contextes et par quels moyens concrets?

Se tenir à jour avec les meilleures pratiques, validées par des données probantes. Miser encore davantage sur la médiation en remboursant plus de

rencontres des partenaires qui se séparent ou divorcent avec des intervenant-es habilité-es et formé-es pour atténuer les sources de conflits.

- » Le dépistage est-il plus difficile au sein de certains groupes de la population? Sioui, quelles approches ou pratiques permettraient de mieux tenir compte de cet enjeu?

Se donner des outils adéquats, mais surtout ne pas confier ce dépistage sur une base ethnique ou confessionnelle. Car la « communauté » d'appartenance risque d'avoir plus d'importance. Les besoins des femmes et des enfants aux prises avec la violence conjugale doivent être pris au sérieux, par des professionnels. La médiation ne doit surtout pas être confiée à des représentants religieux trop souvent soucieux d'appliquer leurs croyances religieuses et leurs habitudes culturelles au détriment des femmes.

INTERVENTION PSYCHOSOCIALE

Formation des intervenantes et des intervenants

- » Quels milieux d'intervention non spécialisés en matière de violence conjugale pourraient bénéficier d'une formation et d'outils pour contribuer au dépistage de la violence conjugale, au soutien des victimes ou à leur orientation vers des ressources spécialisées?

Pour avoir des suites positives aux campagnes de prévention et de sensibilisation à cette problématique extrêmement courante, des engagements de formation auprès des professionnels de première ligne en lien de première ligne avec les victimes sont absolument fondamentaux. Le personnel médical, médecins et infirmières, les policiers, les avocats, les juges, les enseignants, etc. et auprès des travailleurs et travailleuses de deuxième ligne comme les organismes communautaires dont les centres de femmes doivent être au fait sur les comportements et les symptômes cachés de l'isolement, de la honte, et des coups et le suivi souvent sur plusieurs années! La perception réelle enseignée aux différentes professions peut créer l'ouverture et rendre visible les signaux de cette catastrophe humanitaire cachée, dont il faut parler pour entendre la vérité des victimes.

- » Parmi ces différents milieux, lesquels devraient être formés et utilisés prioritairement?

Tous sont concernés.

- » Pour les intervenantes et intervenants des milieux spécialisés en matière de violence conjugale, quels sont les principaux besoins de formation?

- La formation en lien avec les réalités et les besoins de groupes spécifiques de la population? De quels groupes s'agit-il?
- La formation en lien avec les enfants exposés à la violence conjugale?
- La connaissance du système judiciaire?
- La connaissance d'enjeux émergents tels que ceux reliés aux nouvelles technologies?
- L'évaluation du risque pour la sécurité des victimes?
- Autres aspects :

Ressources pour les victimes

- » Outre les ressources d'aide psychosociale, d'information et de référence existantes, est-ce que des types de services pourraient être mis en place pour soutenir les victimes et leurs proches ainsi que les personnes ayant des comportements violents? Si oui, lesquels?

Il faut mieux soutenir financièrement les maisons d'hébergement, les centres de femmes, les groupes d'aide pour les hommes violents et les services de traduction et d'interprètes essentiels en particulier dans la région de Montréal, mais aussi pour les communautés autochtones. Des services doivent être offerts aux personnes violentes afin de prévenir les récidives.

Ressources pour les victimes (suite)

- » Sur quels plans l'offre de service des maisons d'hébergement pour victimes de violence conjugale pourrait-elle bénéficier d'un développement et d'un soutien prioritaires?

Sachant que 40 % des personnes hébergées dans les ressources d'hébergement de la région de Montréal sont des femmes immigrantes et leurs enfants, il faut absolument investir financièrement pour soutenir l'action des intervenants auprès de ces femmes particulièrement vulnérables, surtout si elles sont au pays avec un statut de «parrainée». Il faudrait soutenir aussi l'accompagnement juridique avec des avocates payées pour faire les suivis des dossiers lorsqu'il est nécessaire. Il est difficile d'obtenir pour ces femmes de l'aide juridique adéquate car les situations sont jugées trop complexes. On tourne en rond: pas de logement, pas d'avocat, pas de travail.

Par ailleurs, il faut développer l'expertise et les ressources pour agir auprès des conjoints violents qui souvent justifient leur violence par une perte de contrôle alors qu'on sait que c'est le contraire. Ces conjoints ont besoin de thérapie et de suivi serré comme des toxicomanes pour éviter les récidives. Et pas seulement pour éviter la prison. Ce devrait être obligatoire dès le premier signalement.

Complémentarité des services

- » Comment pourrait-on améliorer la complémentarité des services publics, parapublics et communautaires offerts sur le plan de l'intervention psychosociale? Est-ce que des initiatives du Québec ou d'ailleurs pourraient être multipliées à cet égard?

Des tables de concertation en violence conjugale doivent être mises en place pour assurer une meilleure complémentarité. Il faut également davantage de financement et de stabilité dans les organismes communautaires et les équipes de travail afin d'assurer la coordination entre les différents services.

- » Sur quels plans les services s'adressant aux personnes ayant des comportements violents et les services offerts aux victimes pourraient-ils s'avérer complémentaires? Quelles pratiques exemplaires en la matière existe-t-il au Québec ou ailleurs et mériteraient d'être multipliées?

L'intervention psycho-sociale

Ressources : La ressource première à développer est bien entendue l'hébergement des femmes et leurs enfants. Sur cette question, il est important de développer, en plus de l'hébergement collectif, un réseau de location d'appartements géré par les associations responsables. En effet, sortir de l'emprise pour retrouver la liberté nécessite plusieurs étapes de réussite. L'une d'elle, en fin de parcours, est la prise en charge d'une location pour soi et ses enfants en toute indépendance. Ce passage limité dans le temps et toujours sécuritaire, permet de recréer une assurance pour se projeter concrètement vers une stabilité d'avenir.

Services complémentaires

L'importance des services d'aide de soutien psychologique et des groupes de paroles est à affirmer avec vigueur. Les associations d'aide aux victimes de violence sont les plus à même de saisir les dynamiques personnelles qui animent le parcours de reconstruction des victimes. Il est donc fondamental que le personnel soit secondé par des professionnels de la vie psychique dans l'étude des cas qu'ils, ou elles rencontrent. L'écoute des femmes, et aussi celle des enfants, sont les meilleurs garants du dépassement des traumatismes vécus. En parler pour alimenter la réflexion sur soi est une part importante de la libération. On ne peut pas faire l'économie de ce service de base.

Le deuxième service complémentaire et incontournable est l'accompagnement vers l'emploi. Là encore, le personnel doit être en mesure de développer un réseau de contacts avec les ressources spécifiques de préparation à l'emploi et à la recherche d'emploi. La réussite d'une reprise en main de sa destinée est un processus long qui nécessite un suivi, un soutien, de la bienveillance.

EN MATIÈRE D'INTERVENTION POLICIÈRE, JUDICIAIRE ET CORRECTIONNELLE

- » Outre les moyens existants, quels moyens pourraient être mis en œuvre pour soutenir davantage les victimes qui veulent dénoncer leur agresseur à la police?

Il faut plus d'avocats accessibles, disponibles et moins coûteux pour aider les femmes à prendre les mesures appropriées et à dénoncer. Il faut plus de policiers à l'écoute des plaintes des femmes.

En fait, il faut un changement de paradigme. Tous ces services spécialisés, quand ils rencontrent des cas de violences envers les femmes, se trouvent confrontés à l'ignorance d'une situation dont on n'a jamais parlé en connaissance réelle. Tenus dans le piège des préjugés dont il est si facile de rire en public. Cependant, ils ne font que refléter l'état d'ignorance de nos sociétés. Sauf que les conséquences sont souvent tragiques, et surtout les femmes savent qu'il y a peu de justice pour elles dans ce domaine.

Aussi, il est très important que l'État développe un service spécifique en interventions policières, judiciaires et correctionnelles relatives à ces questions, à l'image des femmes espagnoles, qui ont exigées cette intervention spécifique sur les violences envers les femmes depuis 2004. L'Espagne fait figure de modèle européen en la matière. Les choses ne sont pas parfaites, loin s'en faut, mais cela s'explique : Présidente de Themis, une association de femmes juristes, Amalia Fernández Doyague résume : «Notre loi a été copiée dans d'autres pays, c'est vrai, mais il nous manque une réelle dotation économique, il faut plus de moyens».

L'attention à porter à une femme battue nécessite aussi du temps : «Dans les premières années de l'application de la loi, la police pouvait consacrer une heure ou plus à la victime qui déposait plainte. Aujourd'hui beaucoup moins, du coup il importe de savoir bien les interroger», assure Amalia Fernández Doyague.

Police, justice, secteur socio-sanitaire... Les mesures prévues par la Loi intégrale visaient dès le départ une spécialisation au sein de chaque institution concernée. «Nous affinons chaque année nos procédures, nos lois, nous avançons dans la spécialisation, notre socle, mais cela ne se fait pas du jour au lendemain.», plaide Angeles Carmona. 106 tribunaux espagnols sont aujourd'hui spécialisés en matière de violences conjugales ; chaque plaignante peut être dirigée vers l'un d'eux. (<https://www.la-croix.com/Monde/Europe/En-Espagne-difficile-combat-contre-violence-conjugale-2017-03-08-1200830199>)

- » Outre les moyens existants, quels moyens pourraient être mis en œuvre pour améliorer le traitement des dossiers de violence conjugale et soutenir les victimes qui participent au processus judiciaire?

S'inspirer du modèle espagnol https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/expliquez-nous/expliquez-nous-le-pacte-espagnol-contre-les-violences-faites-aux-femmes_2460198.html

- » Outre les moyens existants, quels moyens pourraient être mis en œuvre pour susciter la concertation de l'ensemble des intervenantes et des intervenants concernés et assurer la sécurité de la victime, et ce, à chaque étape du processus judiciaire?

Plus de tables de concertation régionales en violence conjugale et familiale. plus d'accompagnement sécurisé par la police.

- » Comment pourrait-on améliorer la complémentarité des services publics, parapublics et communautaires offerts sur le plan de l'intervention policière, judiciaire et correctionnelle? Est-ce que des initiatives du Québec ou d'ailleurs pourraient être multipliées à cet égard?

Il faut se parler, se rencontrer, mieux connaître et échanger sur les services réciproques. Il faut rétablir la confiance, sortir des silos et de la «concurrence». Le problème de la violence conjugale n'a pas besoin de compétition entre les groupes chargés de l'éradiquer.

- » Comment devrait-on moduler l'offre de service pour mieux soutenir les différents groupes de la population?

Les services ne sont pas complets tant qu'il n'y a pas d'intervention auprès des responsables des actes violents. Si l'on s'interdit de parler de la violence masculine et de ses apprentissages involontaires qui s'impriment dans la vie psychique, nous ne gagnerons pas la bataille des relations de domination d'un sexe sur l'autre, d'un être sur l'autre. A cet effet, une approche collective, comme des groupes de parole par exemple, est un travail de déconstruction et de reconstruction des valeurs masculines inhérentes à la part de socialisation de chaque individu. Les expériences en cours dans ce domaine donnent certains résultats. Il faut multiplier les initiatives nouvelles et ne pas passer sous silence le traitement de ces attitudes qui agissent comme élément identitaire collectif. Quand on veut traiter des pathologies, on les soigne. Elles méritent toutes d'être soignées, même celles, pour ne pas dire surtout celles, liées à la vie psychique. Dans ce domaine, le Québec est à des lieux de reconnaître l'importance de la prise en charge des traitements, encore moins de la prévention. Au Québec, le passage à l'acte est habituellement obligatoire pour une prise en charge gratuite des services psychologiques et

psychiatriques. Lever les voiles sur des difficultés internes à soi n'est pas reconnu comme bénéfiques, même si elles sont identifiées par l'auteur avant ses passages à l'acte. L'État ne répond pas à la demande volontaire de consultations d'aide. Du coup, la société dévalorise ces champs d'intervention psycho-sociale et parfois même les rejette au profit de l'apprentissage volontaire des comportements, comme s'ils étaient tous liés à la volonté. Terrain idéal pour le développement de la culpabilité, source d'inhibition ou de passage à l'acte justement.

1) Expertise – développement de connaissance

L'expertise sur les violences envers les femmes, bien que fort documentée, demeure en marge des études qui fondent les choix politiques de l'État, puisque la parole des femmes et du personnel de ce secteur reste inaudible comme élément fondateur d'une politique sociale juste et égalitaire entre les sexes. Le corps du texte est codifié par le regard des priorités masculines élevées en politiques sociales pour tous, excluant souvent le regard et la réalité des femmes. Par conséquent, le développement de connaissance spécifique dans ce domaine est amputé du rapport à la réalité assurée par le regard et la prise de parole des principales intéressées,

Dans ce cas de figure, seul un Ministère aux droits des femmes peut rétablir un fonctionnement démocratique dans l'élaboration des politiques transversales de notre société.

EN MATIÈRE DE PARTAGE DE L'EXPERTISE ET DE DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES

Recherche

- » Quels sont les grands volets ou thématiques en matière de violence conjugale qui mériteraient une attention particulière sur le plan de la recherche?

Coprendre la part des différentes formes de discriminations envers les femmes qui sont liées aux habitudes culturelles et aux croyances religieuses. Pour cela, il faut appliquer les différents articles de la Convention internationale pour l'élimination des discriminations à l'égard des femmes (CEDEF) et ceux de la Déclaration internationale pour l'Élimination de la violence à l'égard des femmes. I

Revenir sur l'importance des droits humains pour les femmes , ce à quoi s'est engagé le Québec au début des années 1980.

Échange d'expertise

- » Quelles initiatives pourraient être envisagées pour favoriser un meilleur échange d'expertise entre intervenantes et intervenants de différents milieux?

Dans le prochain plan d'action gouvernemental, certaines mesures pourraient favoriser la disponibilité des intervenant-es des différents milieux avec du financement pour permettre ces mises à niveau localement, régionalement et nationalement.

- » Entre quels milieux les rapprochements sont-ils à privilégier et à soutenir?

Expertises universitaires et expertises terrain des groupes communautaires et institutionnels.

Avez-vous d'autres commentaires ou propositions à nous soumettre?

1. IL faut que les universités fassent de véritables recherches (et non pas des projets dont la conclusion est écrite d'avance) pour mieux prévenir la violence en amont et comprendre comment on peut transformer des patterns de violence chez les hommes violents.

2. Il faut se reconcentrer sur l'analyse et le traitement de la violence conjugale, très spécifique, entre un homme et sa conjointe, car celle-ci s'inscrit dans un contexte patriarcal qui demande des actions spécifiques. S'éparpiller dans toutes sortes d'épiphénomènes amènera le SCF à diluer son action et son

angle d'analyse pour des résultats amoindris, si résultats il y a. Le seul résultat possible à la suite d'une telle dilution est la dispration ou l'affaiblissement des actions et des ressources destinées à mettre fin à la violence des hommes envers leur conjointe.